ART. 8 N° 166

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 166

présenté par Mme Lorho

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Je souhaiterai que le Gouvernement soit plus précis sur ses intentions quant à la gouvernance de cet établissement public. L'importance de sa mission nécessite plus de transparence. C'est pourquoi, en l'état, la rédaction de cet article n'est pas satisfaisante.